

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3437/T.F.

Astrida, le 11 décembre 1950.-

Objet:
Demande de terre
Mr. CAMPION, L.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,



J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une lettre en date du 15/11/50 de Monsieur Lucien CAMPION, colon, résidant à Astrida. Il y renonce à sa demande de terrain à usage industriel (extraction de pierres) sis à Tonga, introduite précédemment et pour laquelle vous aviez prescrit l'enquête de vacance par votre n°57I2/3332/T.F./B I949/2 du 4 novembre 1950.-

Je joins à cette renonciation avec avis favorable une nouvelle demande de terrain à usage industriel (carrière pour extraction de pierres) sis à Musange d'une superficie de 1 Ha.18a. L'intéressé est déjà concessionnaire des terrains suivants tous mis en valeur :

21 Ha.34a. 80 ca. à usage agricole à Runga. Contrat O.P.233.

19 Ha.50a. à usage de reboisement à Runga -Contrat B.E.68

1 Ha.50a. à usage industriel (briqueterie) à Runga-Contrat de renouvellement L.5433.

2 Ha. à usage industriel (extraction sable et gravier) à Kibabara. Contrat L 42I6

40a. à usage industriel parcelle I53 à Astrida-Contrat L.4646.

2a. à usage industriel (poste d'écrémage) à Migina (Mbasra)-
contrat L 4530.

Le terrain est situé à 1 Km. à vol d'oiseau des limites de la C.U.d'Astrida. La superficie maximale octroyable est donc de 2Ha. Ce terrain comporte au maximum une douzaine d'ares DE CULTURES, le reste consiste en pâturages. Ce terrain n'ayant pas d'accès actuel, Mr.Campion compte prolonger la route existante depuis la concession De Smet jusqu'au terrain demandé. L'octroi du terrain étant sollicité dans les mêmes conditions que la demande précédente "à titre provisoire" et pour une durée d'un an je n'ai pas estimé devoir appliquer les instructions fixant le développement du terrain en profondeur à deux fois minimum le développement le long de la route. Les moyens financiers du requérant semblent suffisant pour mener à bien le programme qu'il s'est fixé.

L'Administrateur Chef de Territoire,
P.O. L'Administrateur Territorial Assistant,
J.KIRSCH,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du CONGO BELGE,

Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.-

Sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda,
à KIGALI.-